

DELIBERATION N° 84/06-10 : AVENANT N° 2 AU MARCHE D'INGENIERIE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil Municipal que les travaux complémentaires, faisant l'objet de l'avenant N° 3 au marché du 15 Mars 1982, autorisé par délibération N° 84/06-09 du 26 Juin 1984, font également l'objet d'un avenant N° 2 au marché d'ingénierie et d'architecture du 23 Mars 1982.

Ces travaux comprennent :

. les travaux d'adaptation au terrain	77 702, 46
. les travaux d'aménagement intérieur	51 156, 00
. les travaux modificatifs de structure	122 100, 00
. les travaux modificatifs extérieurs	161 031, 64
	<hr/>
Valeur Novembre 1982	411 990, 00
soit Valeur Septembre 1981	359 189, 00

Le montant de l'avenant N° 2 au marché d'ingénierie s'élève à 10 361, 00 F H.T., soit 12 288, 15 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 d'un montant de 10 361, 00 F H.T. soit 12 288, 15 F T.T.C.
- décide de prévoir les crédits nécessaires au B.S. 1984.